



Gîtes de France®

Aveyron

LIENS INTERNET CONTRAT D'ENGAGEMENT

Entre

Le Relais Départemental des Gîtes de France® de l'Aveyron, ci-après dénommé « le Relais Départemental »

APATAR – Maison départementale du Tourisme – 17 rue A. Briand – BP 831 – 12008 RODEZ cedex

e-mail : apatar@wanadoo.fr – Web : <http://www.gites-de-france-aveyron.com>

et

Le propriétaire adhérent au relais départemental des Gîtes de France® de l'Aveyron, ci-après dénommé « le Propriétaire ».

Nom et Prénom

Adresse

e-mail

Site internet

Propriétaire de(s) l'hébergement(s) labellisé(s) « Gîtes de France® » : (indiquer le type d'hébergement, le n° et la commune)

- 1
- 2
- 3

PREAMBULE

Le Relais Départemental propose la mise en place de liens entre son site internet <http://www.gites-de-france-aveyron.com> et les pages Web personnelles de ses adhérents, de nature à compléter utilement l'information délivrée par les Gîtes de France®.

Par « lien » on entend la possibilité pour celui qui consulte le site du Relais Départemental de naviguer vers le site du Propriétaire et réciproquement. Ce lien est transparent pour l'internaute qui accède au site relié. Le lien est gratuit et exclusivement mis en place selon un principe de réciprocité. Le site « lié » doit lui aussi présenter un pointeur hypertexte permettant à l'utilisateur d'aller directement sur le site du Relais Départemental.

Ce lien ne peut être envisagé qu'à la condition sine qua non que le site internet de l'adhérent ne vienne pas, ni dans son intitulé (nom de domaine), ni dans son contenu, supplanter, porter préjudice ou confusion avec les sites officiels départementaux et nationaux des Gîtes de France®.

Enfin, ce contrat ne se conçoit que dans la mesure où le Propriétaire de l'hébergement demeure affilié à l'APATAR. A titre de condition essentielle et déterminante de l'exécution du présent contrat, le Propriétaire s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de l'ensemble des engagements contractuels qu'il a pris auprès des Gîtes de France®, tels que la ou les chartes nationales, la ou les grilles de classement, les statuts et règlements intérieur du Relais Départemental auquel il adhère.



APATAR – Maison départementale du Tourisme – 17 rue A. Briand – BP 831 – 12008 RODEZ cedex

Accueil : ☎ 05 65 75 55 60- e-mail : apatar@wanadoo.fr

Fax 05 65 75 55 61 - 🌐 <http://www.gites-de-france-aveyron.com>



Gîtes de France®

Aveyron

ARTICLE

1. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE

Le Propriétaire signataire du présent contrat s'engage :

- 0 A **établir un lien Internet** gratuit entre son propre site ci-dessus référencé et le site départemental présentant "TAPATAR" : (<http://www.gites-de-france-aveyron.com/aveyron-locations/resultats-recherche.php?type=produits&id=xxxx>) (en remplaçant xxxx par le code produit).
- A faire figurer les logos « Gîtes de France® » sur la page d'accueil sur son propre site Internet (mention obligatoire) et à utiliser, pour la réalisation de son site, les éléments de la charte graphique proposés par la Fédération Nationale des Gîtes de France et du Tourisme Vert®.
- Dans le cas d'un hébergement ayant un contrat de mandat avec la Centrale de Réservation agréée « SARL Gîtes de France Réservation ALTG », indiquer les coordonnées de celle-ci, soit :

Résa : ☎ 05 65 75 55 66 - e-mail : info@gitesdefrance-reservation-altg.com - Fax 05 65 75 55 61
- A insérer un bouton « réservation », renvoyant vers le module de réservation de l'hébergement concerné sur le site du Service de Réservation agréé par le Relais (<http://vel.winresa.net/VELgdfaltg/winresa/index.php?lg=fr&codeProduit=xxxx>) (en remplaçant xxxx par le code produit)
- A faire figurer sur son propre site internet les prix et toutes autres caractéristiques (classement, surface, nombre de lits, équipements, proximité des loisirs, etc...) **identiques à celles qui sont inscrites dans les guides** départementaux, régionaux et nationaux de l'année en cours.
- A ne pas présenter des hébergements et activités touristiques **non labellisés ou référencés par d'autres marques concurrentes** des Gîtes de France®.
- A ne faire paraître sur le site que **des produits ou services complémentaires** à l'activité touristique dans l'environnement direct de l'hébergement (activités de loisirs, produits du terroir, artisanaux, artistiques, ...) et ne portant pas préjudice à l'image de marque des Gîtes de France®.
- A ne pas diffuser ni contribuer à la diffusion, de façon directe ou indirecte, d'informations à caractère discriminatoire, diffamatoire ou propageant des idéologies politiques, raciales ou religieuses.

ARTICLE 2. ENGAGEMENTS DU RELAIS DEPARTEMENTAL

En contrepartie, le Relais Départemental s'engage :

- A faire **établir un lien gratuit** entre le site du Propriétaire signataire et le site départemental (<http://www.gites-de-france-aveyron.com/aveyron-locations/resultats-recherche.php?type=produits&id=xxxx>) à partir de(s) page(s) de présentation de(s) l'hébergement(s) et activités concernées.
- A **autoriser la création d'un lien gratuit** entre le site fédéral et le site du propriétaire, pour les hébergements dont les descriptifs sont proposés sur le site fédéral <http://www.gites-de-france.fr> et à condition que le propriétaire ait respecté les engagements mentionnés au présent contrat.
- A **mettre à disposition** du propriétaire signataire tous les **éléments nécessaires à la création du site internet dans le respect des engagements énumérés dans la présente charte** (notamment logo, adresses URL dirigeant vers le module de réservation ou les disponibilités de l'hébergement concerné, etc...).





Gîtes de France®

Aveyron

ARTICLE 3. DUREE

- Le présent contrat entrera en vigueur entre les parties au jour de la signature du présent acte, et pour une durée d'une année touristique.
- A l'issue de cette période, ce contrat se renouvellera par tacite reconduction, à défaut de résiliation par l'une ou l'autre partie, moyennant le respect d'un préavis de 8 jours.
- Néanmoins, il prend fin automatiquement, et sans préavis, dès lors que l'hébergement ne figure plus sur le site départemental ou que les relations contractuelles entre le propriétaire et l'APATAR cessent pour quelque raison que ce soit (radiation ou départ volontaire, perte du label Gîtes de France®).
- Le propriétaire peut également rompre le présent contrat, à condition d'en avertir préalablement le Relais par e-mail ou par courrier 8 jours avant la coupure des liens établis.

ARTICLE 4. CONTROLE

- La mise en place d'un lien n'est pas définitive. Il pourra être supprimé en cas de non respect de l'une des clauses du présent contrat. Le Relais Départemental effectuera des contrôles réguliers des liens établis.
- En cas de défaillance de la part du propriétaire sur un ou plusieurs points de son engagement, le Relais Départemental se réserve le droit de dénoncer le présent contrat et d'y mettre fin après en avoir averti le cosignataire par e-mail ou par courrier 8 jours avant la coupure des liens établis.

Fait en double exemplaire, à le

- Pour le Relais Départemental des Gîtes de France® de l' Aveyron,
Le Président,

- Le Propriétaire

Le Propriétaire, signataire du présent contrat, déclare sur l'honneur disposer pleinement du droit d'administrer le(s) hébergement(s) concerné(s), et reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions de ce contrat et en avoir reçu un exemplaire.

